

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL
EN DATE DU 27 MAI 2020**

L'an deux mil vingt, le vingt-sept mai, les membres du Conseil Municipal de la Commune de JUMIÈGES, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle des fêtes, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire Conformément à l'article 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

Etaient présents :

M. DELALANDRE Julien
Mme VAUTIER Farah
M. VATEY José
Mme PORTAIL Nathalie
M. BIDAUX Michaël
Mme ROUQUETTE Sylvie
M. BOQUET David
Mme DESHAYES Anne
M. PENNA Wandrille
Mme MARTIN Fabienne
M. DELACOUR Cyrille
Mme BOS Annie
M. LEMOINE Jérémy
Mme SAMSON Émilie
M. MALLET Jean-Pierre
Mme BENOIT Christel

Etaient absents :

M. DUPONT Jean
Mme VINCENT Christèle
M. LECERF Jean-Paul

Le quorum étant atteint, la séance a été ouverte sous la présidence de M. CHAUVEAU Jean-Luc, Maire-Adjoint, en l'absence de M. DUPONT, Maire, qui après l'appel nominatif a donné lecture des résultats constatés au procès-verbal des élections et a déclaré installés les conseillers municipaux cités ci-dessus.

M. MALLET Jean-Pierre, le plus âgé des membres du conseil a pris la présidence.

Le Conseil Municipal a procédé au tirage au sort pour la désignation des assesseurs : Mme Annie BOS et Mme DESHAYES Anne

M. PENNA Wandrille, le plus jeune des membres du conseil a été désigné en qualité de secrétaire.

ÉLECTION DU MAIRE

M. MALLET Jean-Pierre, conformément aux articles L 2122-2, L2122-7, L 2122-8, L 2122-10, L 2122-11, L 2122-12 du Code Général des Collectivités Territoriales a invité le Conseil à procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du Maire

M. MALLET Jean-Pierre demande à l'ensemble des conseillers, le nom des candidats.

M. DELALANDRE Julien se déclare candidat.

Chaque Conseiller, à l'appel de son nom, a remis une enveloppe au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvées dans l'urne :	16
Bulletins blancs et nuls :	-
Suffrages exprimés :	16
Majorité absolue :	9
A obtenu :	

M. DELALANDRE : 16 voix

M. DELALANDRE ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire.

M. DELALANDRE, nouvellement Maire, prend la présidence du Conseil Municipal.

DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Le Conseil Municipal en vertu de l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, procède par vote à bulletin secret à la détermination du nombre d'adjoints.

Le nombre proposé est de 5.

Bulletins	:	16
nuls :		-

Après résultat du vote, le nombre d'adjoints sera de 5.

ÉLECTION DES ADJOINTS

Il a été procédé, ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de M. DELALANDRE, Maire, à l'élection des adjoints.

M. DELALANDRE, Maire, demande à l'ensemble des conseillers, le nom des candidats.

Mme VAUTIER présente une liste de 5 adjoints.

Mme VAUTIER Farah
M. VATEY José
Mme PORTAIL Nathalie
M. BIDAUX Michaël
Mme ROUQUETTE Sylvie

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvées dans l'urne :	16
Bulletins nuls :	-
Suffrages exprimés :	16
Majorité absolue :	9

La liste présentée par Mme VAUTIER a obtenu 16 voix.

La liste de Mme VAUTIER ayant obtenu la majorité absolue, a été élue.

La séance a été levée à .20 h 50.